



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination des artères  
de la commune de Lancy (et des commu-  
nes limitrophes d'Onex et de la Ville  
de Genève, section Plainpalais)

du 3 février 1982

Copie

## LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu l'accord préalable de la commune de Lancy,
- vu le préavis de la commission cantonale de no-  
menclature,
- vu le règlement sur la désignation des artères  
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

3. Chemin Annevelle, artère partant de l'avenue du Plateau et  
aboutissant à la route de Chancy avec embranchement pour  
accès à la passerelle de Tivoli, CV-556
4. Chemin des Avanchis, artère sans issue partant de la route  
de La-Chapelle en direction nord-est, CV-60320
8. Chemin de la Bâtie, artère partant de la route de Saint-  
Georges, joignant l'extrémité de l'avenue du Cimetière et  
se terminant au delà (Bois de la Bâtie), CV-1449
16. Chemin de la Caroline, artère partant de la rue des Bossons  
et aboutissant à l'avenue des Grandes-Communes, CV-3330
19. Chemin de la Chaumière, artère sans issue partant de la  
route de La-Chapelle en direction sud-ouest, CV-5398
20. Avenue du Cimetière, artère partant de la route de Saint-  
Georges et aboutissant au chemin de la Bâtie (en faisant  
limite avec la Ville de Genève, section Plainpalais), CV-6041
23. Chemin des Clochetons, artère partant de la route de Chancy  
et aboutissant au chemin de la Solitude, CV-6297